
L'ÉDUCATION À LA COOPÉRATION, UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT EN ÉDUCATION POPULAIRE

Avis au ministre de l'Éducation
janvier 1982



Avis adopté à la 258^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 14 janvier 1982

ISBN 2-550-05013-4
Dépôt légal : premier trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. L'éducation à la coopération, un modèle d'éducation populaire	1
1.1 Les difficultés de l'éducation populaire et la recherche d'un modèle de développement.....	1
1.2 Une pédagogie appropriée	3
1.3 La nécessité de l'éducation à la coopération	4
2. Le défi de l'éducation à la coopération	4
2.1 La coopération au Québec	4
2.2 L'éducation à la coopération dans les organismes coopératifs	6
2.3 L'intercoopération	7
Recommandations	7
2.4 L'éducation à la coopération dans les institutions scolaires	8
Recommandations	9
CONCLUSION	10
ANNEXES	
I. Les consultations	10
II. Deux exemples: la Finlande et la Suède	11
III. Quelques données évolutives du mouvement coopératif au Québec.....	12
IV. Données globales sur les coopératives du Québec par catégorie en 1979	13

L'éducation à la coopération, un modèle de développement en éducation populaire

Recommandation au ministre de l'Éducation,
adoptée à la 258^e réunion du Conseil,
janvier 1982.

Introduction

L'éducation des adultes, vue particulièrement sous l'angle de l'éducation populaire, c'est-à-dire celle que les personnes requièrent et souvent se donnent à elles-mêmes en dehors du cadre scolaire, tient une place de première importance dans les préoccupations du Conseil supérieur de l'éducation¹. Il en est ainsi d'abord à cause du nombre de personnes concernées et surtout parce que cette éducation s'adresse aux plus démunis de notre société.

Cette éducation épouse des formes multiples, engage une foule d'organismes et poursuit différents objectifs selon les situations. Le Conseil supérieur de l'éducation croit nécessaire de l'aborder par volets distincts de manière à rendre justice à chacune de ses manifestations et à respecter chacune de ses démarches. Dans cette perspective, le Conseil a décidé d'étudier d'abord le volet de **l'éducation à la coopération**.

Ce choix s'impose amplement par l'actualité. À l'heure d'une conjoncture économique et sociale difficile, il est vite apparu que les organismes populaires devaient trouver de nouvelles voies pour assurer la poursuite de leur action, sinon leur survie. L'éducation à la coopération, par les valeurs de démocratie, de responsabilité, de partage et d'autonomie qu'elle comporte, représente pour plusieurs de ces organismes un moyen d'une force incontestable. Elle leur permet de trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes et des réponses à leurs besoins.

Convaincue de l'importance de ce moyen d'action, la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation a analysé de nombreux documents et a consulté plusieurs organismes populaires, scolaires ou coopératifs (voir l'annexe I).

Les recommandations du Conseil s'adressent principalement aux organismes coopératifs, aux institutions scolaires et au ministre de l'Éducation.

1. L'éducation à la coopération, un modèle d'éducation populaire

1.1 Les difficultés de l'éducation populaire et la recherche d'un modèle de développement

Conscient des problèmes qui se posent à l'éducation des adultes dans les institutions scolaires et dans les organismes populaires, le Conseil supérieur de l'éducation réclamait en 1979 l'élaboration d'une politique globale et cohérente de l'éducation des adultes, précisant en particulier que cette politique devrait « reconnaître et soutenir, au même titre que les organismes scolaires, les groupes qui ont inventé, en dehors de l'école, des organisations et des pratiques éducatives qui répondent à des besoins différents² ».

Depuis, la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes, appelée la Commission Jean, a été formée. Cette Commission, rendue presque au terme de ses travaux, laissait voir une nette préférence pour le développement de l'éducation populaire et retenait que c'était surtout dans les organismes populaires qu'elle devait se développer. Du moins, c'est ce qui ressort des hypothèses de solution que la Commission soumettait à la consultation en mai 1981³.

Cependant, cet espoir suscité par la Commission Jean a été vite contrecarré par les coupures intervenues dans les règles de financement de l'éducation des adultes en 1980-1981, donc avant même

1. Voir le chapitre consacré à l'éducation des adultes dans chacun des rapports annuels du Conseil supérieur de l'éducation.
2. Conseil supérieur de l'éducation, *Rapport 1978-1979, L'état et les besoins de l'éducation*, p. 205.
3. Commission d'étude sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes, *Hypothèses de solution*, mai 1981.

que la Commission n'ait terminé ses travaux. Les activités d'animation communautaire des institutions scolaires furent fortement réduites et les subventions globales aux organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) ont été soumises à la croissance zéro, malgré l'accroissement des demandes et des besoins⁴. Les groupes populaires, à la merci des subventions et de l'aide extérieure, se retrouvent donc passablement démunis.

Plus que jamais, pourtant, les groupes populaires ont besoin d'un soutien adéquat. Les personnes qui se regroupent pour répondre à leurs besoins méritent d'être aidées, notamment en cette période de décroissance des ressources financières. Le Conseil pense que les groupes les plus affectés par les difficultés socio-économiques doivent pouvoir s'unir et prendre en charge leur propre situation. Tous les témoignages reçus incitent le Conseil à proposer des orientations dans ce sens. C'est pourquoi le Conseil a retenu d'étudier l'éducation à la coopération, dont l'un des objectifs les plus fondamentaux est la **promotion collective par l'action**.

Le regroupement de plusieurs personnes permet de trouver des solutions aux problèmes auxquels sont confrontés les individus comme les collectivités. Ce qui se vit en coopération ne fait qu'illustrer en fait la sagesse du dicton voulant que l'union fait la force. La coopération et la solidarité permettent aux individus défavorisés, jusqu'alors isolés, de se libérer personnellement et collectivement grâce à leurs efforts réunis.

Ainsi, plusieurs organismes populaires, sans être des coopératives à proprement parler, ont réussi à atteindre des résultats intéressants avec des ressources limitées, inspirés qu'ils étaient par les principes de la coopération. Leur esprit, leurs méthodes de travail, reposant sur les principes mêmes de la coopération, ont fait leur force. À l'heure des compressions budgétaires, le Conseil supérieur de l'éducation est à la recherche de modèles possibles d'éducation et de développement, lesquels, mettant l'accent sur l'autogestion et une prise en charge plus effective, soustrairaient progressivement les personnes et les groupes à l'obligation de toujours attendre les subventions. À cet égard, la coopération est un outil insuffisamment exploité mais qui a fait ses preu-

ves et pourrait être mieux utilisé pour la promotion collective, laquelle repose fondamentalement sur l'éducation et la formation de la personne.

En effet, l'un des moyens par excellence que le modèle coopératif doit adopter réside dans l'éducation des membres du groupe coopératif. Il arrive malheureusement que cette dimension de la coopération soit la plus négligée parce que son importance est insuffisamment comprise.

Au moment de la création d'une association coopérative, les valeurs coopératives prennent beaucoup de place⁵. Elles motivent les membres. Le regroupement de personnes autour d'un besoin et d'un service à se donner en commun est vite senti comme une solution prometteuse et permet la mise en place d'une structure. Le vécu coopératif est alors très fort. Les principes de la coopération inspirent toutes les actions et favorisent un prosélytisme dont les effets sont évidents. Les assemblées des membres sont vivantes et démocratiques; on y véhicule des valeurs tonifiantes.

4. Conseil supérieur de l'éducation, *Le Gouvernement du Québec sera-t-il le maître d'oeuvre de l'éducation des adultes?*, Rapport 1980-1981, Tome I, Activités, pp. 99-112.

5. Ce qui différencie fondamentalement une coopérative de toute autre forme d'organisation économique est l'application particulière des trois principes suivants:

- la participation à la propriété,
- la participation au pouvoir,
- la participation aux résultats

En outre, pour encadrer leur fonctionnement, les coopératives se sont donné des règles d'action bien particulières:

- un membre, un vote,
- la primauté de l'homme sur le capital,
- la dévolution désintéressée,
- l'éducation des membres pour accroître leur participation,
- l'intercoopération.

Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, *Si vous êtes intéressé (e) par la formule coopérative...*, 1981, p. 6 et 7.

Après quelques années d'existence et avec le niveau de croissance qu'atteignent parfois certaines coopératives, il arrive qu'on ne pense plus qu'à un type de formation, soit celui qui s'adresse aux dirigeants et aux employés. La formation professionnelle et technique l'emporte pour des motifs de rentabilité et néglige certains aspects sociaux propres à la coopérative. On perd alors de vue les objectifs de départ et l'éducation continue des membres de la coopérative passe à l'arrière-plan. Les activités des membres se résument alors fréquemment à une assemblée annuelle où l'on présente les états financiers, incompréhensibles à certains égards pour bon nombre de membres ou de sociétaires.

Dans ce contexte, on consent peu d'efforts en faveur du renouvellement de l'organisme ou de la création de nouvelles coopératives. En l'absence de pressions exercées pour un retour à la vocation sociale initiale ou pour son maintien, certaines coopératives florissantes se suffisent à elles-mêmes, se limitant à des objectifs de rentabilité, et se distinguent peu des entreprises non coopératives.

L'observation de l'expérience vécue par nombre d'organismes dans le vaste monde coopératif révèle quelques difficultés générales qui compromettent souvent les objectifs fixés à l'origine. La déviation des objectifs premiers dépend souvent de l'ampleur croissante du vécu bureaucratique ou du souci de simple promotion individuelle manifestés par certains responsables. Il faut aussi souligner le rôle d'intervenants spécialistes qui exercent parfois une influence prépondérante et abusive sur la marche d'un organisme coopératif. La concentration du pouvoir dans les mains de quelques-uns ou la préoccupation exclusive des exigences de la concurrence entre les institutions s'avèrent aussi des obstacles à la démocratie coopérative.

1.2 Une pédagogie appropriée

Des éléments de pédagogie appliqués au secteur de la coopération peuvent être rappelés pour pallier les difficultés de parcours et de croissance des coopératives ou des groupes qui s'inspirent des principes de la coopération. Les consultations menées sur le sujet nous en ont dicté les grandes

lignes. La réussite de toute action coopérative dépend souvent de la ferveur de la formation des leaders et nécessite toujours l'animation soutenue des membres. L'acte coopératif repose toujours sur une pédagogie qui lui est propre et qui :

- encadre et soutient les leaders et les membres pour maintenir leur foi dans l'action entreprise et les prémunir contre la tentation du pouvoir;
- fait appel à des spécialistes pour les questions techniques et professionnelles, mais à l'intérieur de mandats limités, respectant l'esprit de l'organisme;
- veille à faire travailler constamment en équipe pour favoriser l'échange d'informations et la prise de décision;
- établit une répartition précise des tâches et des responsabilités;
- favorise l'éducation du groupe par l'action et suscite l'engagement personnel de chacun;
- encourage et forme les bénévoles pour bénéficier de leur créativité et de leurs initiatives, même si cela peut avoir pour effet d'imposer certaines lenteurs;
- promeut des actions réalisables afin d'éviter le découragement;
- permet d'adapter les formules d'éducation des membres aux conditions qui résultent de la croissance de l'organisme;
- repose sur une évaluation collective des résultats et tire des leçons d'action pour les prochaines activités.

Ces éléments de l'apprentissage de l'acte coopératif s'apparentent à une pédagogie concrète et naturelle qui sied aux adultes en quête d'une promotion individuelle et collective. Peu importe que cette pédagogie aboutisse à la création de coopératives de production, de consommation, d'habitation, de services ou à la mise sur pied d'associations du même esprit, elle semble devoir s'imposer comme un élément essentiel de vitalité et de viabilité de certains groupes québécois⁶.

6. D'après Jean-Louis Bernard, *L'apprentissage de l'acte coopératif*, dans *L'éducation coopérative*, semaine de l'éducation du 12 au 23 avril 1977, Association d'éducation du Québec.

Une telle pédagogie de l'action, on le constate tous les jours, permet de régler les problèmes qui ont conduit des personnes à s'unir à d'autres, ou encore d'autres problèmes qui ont fait surface au cours de leurs travaux. Des exemples foisonnent en ce sens. Quand des consommateurs s'associent pour mieux négocier le prix de l'huile à chauffage ou le coût d'aliments, quand des artisans se regroupent pour mieux assurer la mise en marché de leurs produits, quand des familles organisent entre elles une garderie, quand des citoyens décident de se donner les activités de loisirs qu'ils désirent ou mettent sur pied une petite industrie de recyclage de certains déchets, **les uns ont alors réussi à solutionner leurs problèmes, les autres, à mieux identifier, voire à contrer les limites qui leur étaient imposées dans leur vie de chaque jour.**

La pédagogie coopérative permet de susciter l'intérêt et la participation. Elle constitue un appel à la motivation, rend les personnes responsables de leur propre formation, première condition d'une plus grande autonomie personnelle et d'une meilleure compréhension de l'appartenance à une collectivité. La pédagogie coopérative permet surtout aux individus de prendre davantage conscience des problèmes sociaux et économiques auxquels est confronté leur groupe d'appartenance. Elle développe chez eux le désir de s'informer, de réfléchir et d'agir. En somme, la pédagogie coopérative représente une dimension de l'éducation permanente à privilégier.

1.3 La nécessité de l'éducation à la coopération

Sans nier les résultats, le plus souvent remarquables, obtenus par les organismes coopératifs au Québec, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire pour que leurs membres comprennent et fassent leur l'esprit coopératif. La coopération, école d'apprentissage de démocratie, de solidarité et de prise de conscience qui débouche sur l'action concrète, voilà un mode d'éducation populaire qui s'impose notamment dans la difficile conjoncture économique actuelle. La formation à la coopération et la promotion de l'idéal coopératif permettront aux individus, aux organismes populaires et aux associations coopératives⁷ de bien comprendre que le mouvement coopératif a permis à ceux qui les ont précédés et à ceux qui

s'unissent maintenant à eux de résoudre leurs problèmes, grâce à la mise en commun de leurs efforts, tant au niveau individuel que collectif.

N'est-ce pas ainsi que sont nées les coopératives agricoles, à l'instigation des cercles d'étude de l'Union catholique des cultivateurs? Il en fut de même pour la majorité des caisses populaires, les premières caisses scolaires ou encore les premiers magasins coopératifs. Déjà, en 1940, le Québec comptait 561 caisses populaires, 325 coopératives agricoles et une centaine de caisses scolaires. Ces institutions avaient été établies à la suite de cercles d'étude et d'une décision commune de diverses communautés de résoudre les problèmes qu'elles rencontraient.

Bien sûr, la formule coopérative n'est pas un remède à tous les maux. Il faut par ailleurs reconnaître qu'elle est un puissant moyen de formation culturelle, sociale et économique. Tant pour les jeunes que pour les adultes, l'éducation à la coopération nous paraît s'imposer.

C'est pourquoi le Conseil réaffirme le droit des groupes populaires et des associations coopératives au respect de leur démarche éducative et à la reconnaissance de la valeur de leur action.

Il veut par le fait même favoriser l'éducation à la coopération, élément essentiel à la compréhension et au développement de l'esprit coopératif qui permet aux personnes et aux groupes de résoudre eux-mêmes les problèmes auxquels ils doivent faire face.

2. Le défi de l'éducation à la coopération

2.1 La coopération au Québec

Au Québec, on entend souvent parler du coopératisme comme d'une forme économique remarquable qui fait l'orgueil de notre société. On va même jusqu'à penser qu'il s'agit là d'un phénomène presque exclusif. Pourtant, le coopératisme existe en de multiples pays, souvent dans une forme plus développée qu'ici et souvent fort différente (voir l'annexe II).

7. « Les coopératives dans la crise économique », *Le Devoir*, supplément du 19 novembre 1981.

Les premières coopératives au Québec sont nées d'un besoin économique. Elles ont cherché à canaliser les épargnes individuelles improductives pour les placer au service des individus et de la communauté et donner de cette manière au peuple un outil de développement qui lui faisait défaut. Ainsi, ce sont les coopératives d'épargne et de crédit qui ont davantage vu le jour et leur pouvoir économique est maintenant considérable. En 1978, on comptait 1 564 caisses qui regroupaient 4 670 039 membres. Leur actif était de 10 559 067 000 \$. Ces chiffres ne comprennent pas les fiducies, les mutuelles ni les coopératives d'assurance (voir l'annexe III).

Il faut aussi souligner que le mouvement coopératif québécois comprenait, la même année, 683 autres coopératives avec 358 237 coopérateurs et des revenus de ventes ou de services de 1 987 712 000 \$. En 1980, elles étaient 750 à regrouper 385 033 membres (voir les annexes III et IV).

À cette activité économique de base, s'ajoute celle des fédérations qui servent de grossistes dans quelques secteurs. Il s'agit de la Coopérative fédérée de Québec, de la Fédération des magasins Co-op, de la Fédération des pêcheurs unis du Québec et de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec.

Le mouvement coopératif est présent partout au Québec. Trois Québécois sur cinq sont membres d'une coopérative d'épargne et de crédit. Chaque village, chaque quartier de ville possède au moins une entreprise de ce type. Chaque région peut s'enorgueillir de l'implantation sur son territoire d'une « fédération », qu'il s'agisse des pêcheries, de la forêt ou encore de la consommation.

Le gouvernement du Québec favorise d'ailleurs l'émergence des coopératives dans l'énoncé de ses différentes politiques économiques et culturelles, non seulement pour des raisons financières, mais surtout parce qu'elles contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des coopérateurs et de leur milieu social. En effet, les coopératives, très près de leurs sociétaires, du moins en principe, comptent parmi les institutions les mieux intégrées à leur milieu.

Le sommet économique sur la coopération en 1980 a permis de faire ressortir davantage les possibilités non encore exploitées de ce réseau. Un document, constitué de réflexions d'universitaires dans le cadre de la préparation de ce colloque, proposait cinq thèmes de discussion qui permettaient de dégager les principes qui orientent le mouvement coopératif au Québec⁸:

- une promotion de la personne
- un style de gestion
- une expression du dynamisme social
- un outil de développement économique
- un projet de société.

Les travaux de ce sommet économique ont fait ressortir de fortes critiques sur la pratique actuelle du coopératisme au Québec. **La participation de la base serait faible dans les coopératives d'épargne et de crédit; les coopératives fédérées seraient presque devenues des entreprises qui ont négligé, voire perdu, leur vocation sociale; enfin, les petites coopératives vivraient une situation précaire par manque de support humain, technique et financier.**

Or, on attribue fréquemment la cause de ces problèmes à un manque de formation du sociétaire, à l'absence d'un plan global de développement coopératif et à **la mise en veilleuse de deux règles d'action de la coopération: la démocratie et l'intercoopération.**

Ce sont là deux facteurs qui semblent faire la force des mouvements coopératifs de la Finlande et de la Suède, pour ne citer que ces deux exemples (revoir l'annexe II). Il importe donc de noter que la coopération, si elle poursuit d'abord un objectif économique, se doit de proposer aussi un modèle social. En ce sens, toutes les coopératives, par définition, ont l'obligation morale de se faire les promotrices énergiques de leur philosophie d'action. L'éducation à la coopération ainsi que l'intercoopération font par conséquent partie intégrante des premiers devoirs d'une association coopérative.

8. Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, *Colloque sur l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec*, 14 et 15 janvier 1980, 170 p.

2.2 L'éducation à la coopération dans les organismes coopératifs

En regard de ses immenses possibilités, le milieu coopératif présente un « bilan » insuffisant d'activités éducatives destinées à favoriser la coopération. La masse des citoyens n'est pas formée à la coopération. C'est ce que révèle une recherche menée pour le compte du Conseil de la coopération du Québec⁹, organisme provincial qui a pour objectif de diffuser la doctrine coopérative, de conseiller les coopératives et de les représenter auprès d'organismes publics et gouvernementaux.

Cette étude révèle notamment qu'il faut établir une nette différence entre les coopératives fédérées qui mettent l'accent sur la formation professionnelle, en esquivant la formation coopérative de base, et les coopératives non fédérées où l'on mise beaucoup sur la formation du coopérant, devant négliger, faute de ressources, la formation technique des gestionnaires, des employés ou des dirigeants.

« L'éducation coopérative occupe une place relativement modeste au sein de l'ensemble des secteurs coopératifs fédérés du Québec. La majorité des fédérations coopératives provinciales disent en effet n'avoir aucun programme structuré d'éducation coopérative s'adressant à l'une ou à l'ensemble de ses clientèles-cibles que sont les membres, les dirigeants élus, les gestionnaires et les employés des entreprises qu'elles regroupent. Ces organismes disposent cependant, de façon générale, de services de ressources humaines, de communications, de personnel ou autres relativement importants et consacrent au chapitre de la formation professionnelle des investissements souvent majeurs¹⁰ ».

Ainsi, à elle seule, la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec disposait, en 1980, de 115 personnes et d'un budget global de 3 889 106 \$ pour l'ensemble de ses services de formation, presque exclusivement réservés à la formation technique des dirigeants et des employés¹¹.

« Seuls certains secteurs tels la consommation, les pêches, l'éducation (ACEF)... ont intégré ou cherché à intégrer au sein d'une programmation éducative des activités de formation vouées prin-

cipalement à attirer l'attention du membre ou de l'employé sur la nature coopérative de son entreprise, les principes qui l'animent, les règles du jeu qui lui sont propres, la participation et les responsabilités qu'elle engendre au niveau du membre¹² ».

« Dans les secteurs coopératifs non fédérés, règle générale, l'accent est mis prioritairement et fondamentalement sur l'éducation des coopérateurs, la participation volontaire des membres et l'animation du milieu. La formation n'est pas pour autant inexistante mais, pour plusieurs secteurs non fédérés, la formation technique et professionnelle s'effectue « sur le tas » selon le principe du gros bon sens ou l'essai-erreur avec les risques que cela comporte pour toute entreprise. On ne peut passer sous silence le fait que trop de coopératives non fédérées dénotent des faiblesses de gestion, d'administration¹³ ».

Pour répondre à certains besoins d'éducation, ces coopératives font appel parfois aux institutions scolaires, aux services d'éducation des adultes, aux centres de formation professionnelle et au programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire.

En résumé, la recherche menée par le Conseil de la coopération du Québec met en évidence:

- que l'éducation coopérative est jugée essentielle par tous mais qu'elle apparaît relativement peu définie, articulée ou implantée;
- qu'on éprouve de la difficulté à mettre en place des programmes en ce domaine;

9. Conseil de la Coopération du Québec, *Recherche sur les activités de formation et d'éducation coopérative*, 1980, 271 p.

10. *Ibid.*, p. 23.

11. Mémoire présenté par le Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec à la Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes, décembre 1980, p. 10.

12. Conseil de la Coopération du Québec, *Recherche sur les activités...*, p. 24.

13. *Ibid.*, p. 26.

- qu'il n'existe pas de leadership réel en matière d'éducation coopérative au Québec;
- que la coopération est mal connue au Québec et souvent ignorée par la fonction publique, les enseignants et la jeune génération;
- que les principes de la coopération sont ignorés par une majorité des membres, des employés et des dirigeants des coopératives;
- que l'éducation coopérative ne saurait prendre toute la place qu'elle mérite sans l'appui des milieux scolaires, universitaires et gouvernementaux;
- que les entreprises coopératives connaissent généralement peu ou utilisent mal les programmes d'aide que l'État québécois met à la disposition des entreprises¹⁴.

La conclusion de la recherche est précise: « pour donner à l'éducation coopérative la place qui lui revient, ... le mouvement coopératif lui-même devra transposer sa volonté politique en gestes concrets, devra lui-même devenir un promoteur actif de l'idéologie coopérative auprès de ses dirigeants, gestionnaires, employés et membres ... il devra investir dans des projets éducatifs destinés à mettre en valeur la place de la formule coopérative dans l'économie québécoise¹⁵ ».

2.3 L'intercoopération

La promotion de l'esprit coopératif devrait mener normalement à l'intercoopération, c'est-à-dire à l'émergence d'une solidarité d'organismes coopératifs et à la formation de nouvelles coopératives. **Cette stratégie devrait se développer sur une base locale ou régionale afin de favoriser la concertation et l'entraide en vue de réaliser des projets précis.**

Dans ce domaine, les coopératives existantes auraient un devoir strict de collaborer et d'aider à la naissance et à la survie de sociétés à vocation coopérative, tout particulièrement dans une même région. Pourtant, on entend souvent de la part de coopératives naissantes ou en difficultés qu'elles auraient besoin d'un support humain, technique ou financier pour se développer. Dans certains cas, des coopératives agissent à l'égard de certaines autres comme de parfaites concurrentes. Nous avons vu que l'éducation à la coopération

n'était pas suffisamment intégrée dans le mouvement coopératif au Québec. N'est-il pas temps d'instaurer un système d'entraide à cette fin?

Si l'éducation à la coopération était développée sur une plus vaste échelle et privilégiée comme une véritable éducation populaire, les Québécois songeraient davantage à se regrouper et à se donner dans tous les secteurs les services qui leur conviennent. Les sociétaires du mouvement coopératif seraient alors davantage des coopérateurs que des consommateurs de services. Toute la collectivité québécoise retirerait alors des bénéfices énormes de la force économique particulière qu'elle s'est donnée et qu'elle pourrait multiplier dans d'autres secteurs.

Le Conseil supérieur de l'éducation souhaite :

1. *que toutes les coopératives oeuvrent à la formation coopérative continue de leurs dirigeants, de leurs gestionnaires, de leurs responsables et de leurs sociétaires ;*
2. *que les coopératives les plus florissantes consacrent une part adéquate de leurs activités à la formation des membres et du personnel des coopératives existantes et de celles qui sont en voie de création ; qu'à cette fin, elles rendent disponibles des ressources humaines, techniques et financières ;*
3. *que des sociétés coopératives régionales subventionnées par les coopératives de la région proportionnellement à leurs capacités financières soient créées afin, entre autres, de promouvoir la formation des coopérateurs ;*
4. *qu'avec la collaboration financière du gouvernement, chacune des sociétés coopératives régionales se donne un programme d'activités dans le but d'éveiller la conscience des Québécois à la coopération ; qu'à cette fin, elles mettent à contribution certains organismes publics par exemple la société Radio-Québec, dont la vocation éducative et la décentralisation régionale se prêtent tout naturellement à un tel rôle.*

14. *Ibid.*, pp. 55-58.

15. *Ibid.*, p. 55.

2.4 L'éducation à la coopération dans les institutions scolaires

L'éducation à la coopération passe aussi par les institutions scolaires. Dans le cadre de la formation économique, un cours optionnel d'initiation à l'économie à la fin du secondaire et un autre, optionnel lui aussi, au collégial abordent la théorie coopérative. On s'apprête à rendre de tels cours obligatoires aux deux niveaux. Ils s'ajoutent au programme de formation personnelle et sociale dont le volet « éducation à la consommation » met l'accent sur la coopération tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire. En outre, au niveau collégial, dans le secteur des techniques administratives, certaines notions coopératives sont traitées. Toutefois, les enseignants n'ont pas toujours la préparation suffisante pour bien y présenter le volet du coopératisme; ils n'ont pas toujours l'exemple d'une « vraie » coopérative à présenter dans leur milieu.

S'il survit quelques coopératives étudiantes en milieu scolaire, c'est qu'il y a encore des adultes convaincus qui les soutiennent et qui en assurent la continuité. La Coop étudiante représente pourtant le moyen le plus propice à l'apprentissage de la coopération; elle fait vivre dans le concret les rouages de la gestion coopérative et fait ressortir les aspects éducatifs nécessaires à son fonctionnement.

Le vécu des institutions scolaires représente même parfois une situation contre-indiquée pour l'apprentissage du sens de la coopération. **Trop souvent, l'école développe des valeurs de concurrence et de promotion individuelle. Les valeurs de la coopération se situent pourtant au coeur de sa fonction sociale.**

Malheureusement, dès l'école, on ne cherche pas à lutter contre la tendance de la société actuelle où chacun est appelé, sinon conditionné, à vivre pour soi. Le partage et la solidarité sont rarement favorisés, ou même stimulés. Sans cette éducation fondamentale, il restera toujours difficile de promouvoir des modèles coopératifs qui débouchent sur la prise en main par les groupes de leurs conditions de vie tant sur le plan social qu'économique.

Préalablement à la dimension économique de la coopération, l'école devrait donc travailler davantage à faire vivre aux élèves et aux étudiants des activités de solidarité et d'entraide.

Les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des collèges sont souvent invités à offrir des activités de formation à des groupes coopératifs, que ce soit sous forme d'animation ou de soutien technique et matériel. On utilise alors plus souvent la formule des cours, ce qui ne convient pas toujours à la nature des besoins à satisfaire. Il faudrait, dans plusieurs cas, aller plutôt dans le sens de la formation sur mesure ou dans le sens d'une animation communautaire inspirée de la formule coopérative.

Une telle approche s'impose davantage du fait que, comme le soulignait le Conseil dans un récent avis⁴, le réseau des services d'éducation des adultes a été le seul jusqu'à présent à faire l'objet de coupures budgétaires, c'est-à-dire le seul à faire les frais d'une réduction des crédits budgétaires qui lui avaient été consentis l'année précédente. On comprendra alors aisément que s'il est un réseau où il faille davantage resserrer les coudes et recourir aux éléments qui ont fait le succès de la formule coopérative, c'est bien celui de l'éducation des adultes et a fortiori celui de l'éducation populaire. Rappelons que dans le secteur de l'éducation populaire, les activités d'animation communautaire ont été considérablement réduites et les subventions versées aux organismes volontaires d'éducation populaire ont été soumises à une croissance nulle. Dans ce secteur, la priorité pourrait être accordée à la formation sur mesure et à l'animation communautaire, deux formules qui conviennent bien à l'éducation coopérative. Des crédits devraient être accordés à de telles activités, qu'il s'agisse de programmes d'éducation populaire ou d'autres programmes offerts dans le cadre des services d'éducation des adultes.

Plusieurs universités sont engagées dans le développement de la coopération. L'Université de Sherbrooke, avec sa chaire en coopération, devenait, en 1974, la première université au Canada à offrir un baccalauréat en économie avec mention coopération. L'Université du Québec, quant à elle, poursuit plusieurs expériences intéressantes.

tes, notamment à la Télé-Université, par son cours « populaire » d'initiation à la coopération. Ses constituantes sont aussi engagées dans le développement coopératif régional: nous pensons ici aux actions de Rimouski et de Chicoutimi. Quant à l'Université Laval, elle inscrivait, en 1973, à son programme d'enseignement, celui du droit des coopératives. L'Université de Montréal offre quelques cours sur la coopération dans le cadre des activités de sa Faculté de l'éducation permanente. Enfin, l'École des hautes études commerciales soutient un Centre de gestion des coopératives. Soulignons pour terminer que certaines institutions universitaires cherchent actuellement à développer un projet de certificat inter-universitaire en coopération.

Ces programmes universitaires sont valables et utiles. Ils s'adressent d'abord à des gens qui veulent s'initier ou qui cherchent un approfondissement théorique et pratique de la coopération. Mais les universités se doivent de contribuer au développement des programmes de formation et de recherches dirigés davantage vers l'action, en mettant des consultants et des experts au service des coopératives et en soutenant la formation des dirigeants de ces institutions. Il est évident qu'il ne s'agit pas encore là d'éducation populaire. Les universités devraient s'y engager résolument, notamment en développant et en multipliant des activités de formation pour les maîtres, les intervenants spécialisés ainsi que pour les participants aux divers organismes coopératifs.

L'éducation à la coopération revêt une telle importance, tant pour les individus que pour le développement collectif du Québec, que sa promotion, sa mise en oeuvre et son affermissement ne peuvent réussir sans une planification réelle et efficace. À cet égard, au delà du dynamisme créateur de chaque milieu, sans lequel rien ne serait possible, l'État conserve une responsabilité très grande à assumer.

Le gouvernement québécois a récemment affiché un préjugé favorable au développement du mouvement coopératif. Dans le document **Bâtir le Québec**, tout particulièrement, il affirme sa foi en la formule coopérative et promet un soutien à cette cause pour la santé économique du Québec.

« À cause de ces caractéristiques propres aux coopératives et de l'ampleur qu'a connue le mouvement coopératif du Québec, le gouvernement du Québec considère les coopératives comme des agents économiques d'une importance particulière et comme des partenaires privilégiées. Les coopératives ont, notamment, un rôle de premier plan à jouer dans l'accélération des investissements privés, dans une participation accrue des Québécois à la vie économique et dans une meilleure répartition du développement sur l'ensemble du territoire¹⁶ ».

Or, s'il est vrai que les coopératives sont des partenaires privilégiées et de première importance en elles-mêmes, elles doivent toutefois, pour assumer pleinement leur rôle, compter sur des sociétaires qui connaissent les principes de la coopération et qui acceptent de les vivre.

C'est dans cet esprit que les institutions scolaires sont conviées à collaborer étroitement au développement de l'idéal coopératif, par l'enseignement des valeurs de la coopération, par un soutien régulier aux organismes coopératifs et par la formation spécialisée des dirigeants et des intervenants en coopération.

Le Conseil supérieur de l'éducation recommande :

5. *que le gouvernement québécois fasse en sorte que l'éducation à la coopération soit l'un des objectifs prioritaires de la mission éducative ;*
6. *que le ministère de l'Éducation prévoit des programmes d'éducation économique comportant des activités et des cours d'initiation et de formation à la coopération et que ces programmes puissent être adaptés aux besoins et aux aspirations des communautés locales et régionales ;*
7. *que les autorités scolaires, en collaboration avec les sociétés coopératives régionales, suscitent la création de coopératives en milieu scolaire afin que les étudiants puissent vivre des expériences concrètes et enrichissantes de coopération ;*

16. Ministre d'État au Développement économique, *Bâtir le Québec, Énoncé de politique économique*, 1979, p. 123.

8. *que les Services d'éducation des adultes développent une politique de service à la communauté basée sur la pédagogie coopérative et qu'ils assument l'initiative de la concertation régionale entre les municipalités, les C.L.S.C. ou autres organismes pour des projets communs;*
9. *que le ministère de l'Éducation, dans le cadre des programmes de financement de l'éducation populaire, dispose des crédits nécessaires pour permettre aux groupes populaires d'assumer une éducation à la coopération;*
10. *que les universités, en collaboration avec les sociétés coopératives régionales, développent la recherche-action sur la coopération et s'engagent résolument dans la formation des enseignants, des intervenants spécialisés et des agents de développement économique en coopération.*

Conclusion

L'éducation à la coopération présente de graves lacunes qu'une meilleure concertation pourrait permettre de combler. Elle s'inscrit bien dans le cadre de l'éducation populaire dont la démarche est plus collective, davantage dirigée vers l'action.

De ce point de vue, l'éducation à la coopération peut présenter un modèle éducatif très efficace par les résultats qu'elle permet d'atteindre, tout en nécessitant peu de moyens. Son rendement « économique » s'avère souvent inversement proportionnel à ses coûts. Il serait requis d'y intéresser davantage les communautés culturelles qui, dans l'ensemble, participent peu au mouvement coopératif québécois.

L'État et les institutions publiques n'ayant pas à être les pourvoyeurs universels, et ne pouvant plus l'être de toute façon en ces temps de récession économique, de coupures et de compressions budgétaires, il importe de mettre à contribution l'outil formidable de développement qu'est la coopération. Le Conseil supérieur de l'éducation croit qu'en vulgarisant les principes de la coopération et sa pédagogie, on favorisera ainsi la création d'instruments qui aideront les personnes

et les groupes à s'unir et à s'organiser, dans les domaines économiques, culturels et sociaux.

Les organismes coopératifs et le gouvernement du Québec, au premier chef, se doivent d'assumer un nouveau leadership pour promouvoir et assurer une éducation à la coopération. Il serait requis que leurs efforts soient dirigés prioritairement et davantage vers les milieux les plus démunis de notre société, en favorisant le développement d'activités d'éducation à la coopération dans les organismes populaires eux-mêmes. En outre, il importe de rappeler le rôle important des institutions d'enseignement quant à la sensibilisation et à l'initiation des jeunes et des moins jeunes à la coopération.

Par une meilleure connaissance de la pensée et de la réalité coopératives, le citoyen découvrira que l'entreprise coopérative met au premier rang des valeurs de responsabilité, de démocratie et de participation des individus au développement de leur milieu. Ce même citoyen constatera aussi que l'action collective permet à la fois de résoudre son problème ainsi que celui qui est commun à plusieurs citoyens.

La coopération est plus une mentalité, une philosophie qui soutient l'action qu'une simple doctrine économique, un style de gestion ou une structure. L'éducation s'y fait souvent dans l'action qui cherche, de jour en jour, à apporter une réponse à des besoins personnels et collectifs. Peut-être là plus qu'ailleurs, l'éducation se doit d'y être permanente.

Annexe I

Les consultations

Personnes ou groupes rencontrés par des membres de la Commission de l'éducation des adultes dans le cadre du dossier de l'éducation à la coopération:

Des représentants

du Conseil des coopératives de l'Outaouais

de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest québécois, section de l'Outaouais

de Loge-Action (Hull)
 de la Coopérative d'action communautaire des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve
 du Chantier coopératif de Ferland-Boileau
 de la Chaîne coopérative du Saguenay
 de la Coopérative d'alimentation (Cooprix) de Longueuil
 du Comptoir alimentaire Saint-Louis de Montréal
 de la Coopérative d'alimentation naturelle La Jarnigoine de Trois-Rivières

Des représentants
 du Comité régional de l'éducation des adultes de l'Outaouais
 de l'Union des producteurs agricoles

Des professeurs
 de l'Université Laval
 de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal
 de l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal

Annexe II

Deux exemples : la Finlande et la Suède

En **Finlande**, les premières coopératives naissent en 1860, soit très peu de temps après la naissance du mouvement en Angleterre. Déjà en 1910, elles sont environ 1 700. Deux groupes importants les réunissent qui font la promotion et le développement de la coopération, de sorte qu'actuellement, il n'y a pas de secteurs interdits aux coopératives. On y pratique l'intégration verticale et horizontale jusqu'à la limite du possible. Il semble que la recherche de l'autonomie économique a fait l'objet d'un consensus social depuis fort longtemps dans ce petit pays et que l'on agit toujours en ce sens par la formule coopérative¹⁷.

En **Suède**, la première coopérative de consommation apparaît en 1867 et en 1899 est fondée la première fédération. L'origine du mouvement « est une mise en commun des faibles ressources des classes laborieuses pour lutter contre l'exploit-

tation du système afin de s'affranchir économiquement et d'améliorer le mieux-être des membres ».

En 1975, le mouvement a 18% du marché total de la consommation avec un réseau de distribution composé de 2 491 points de vente regroupés dans 204 associations appartenant à 1 720 293 membres faisant un chiffre d'affaires de 2 591 000 000 \$ et employant 38 500 personnes. Ce réseau de distribution a, pour le servir, une fédération avec 50 industries qui fabriquent des produits pour les coopératives et pour l'exportation et emploient 27 107 personnes. On note aussi des développements importants dans les coopératives pétrolières (tous les services à l'auto) et dans les coopératives du logement¹⁸.

Il est difficile de comparer les systèmes respectifs de ces pays avec celui du Québec à cause de leur histoire, de leur développement et de leurs secteurs d'implantation. Ainsi, la caractéristique principale du coopératisme au Québec démontre que les coopératives d'épargne et de crédit forment la majorité des coopératives. Dans la plupart des autres pays, les coopératives sont davantage préoccupées de consommation, de production et d'habitation. Le Québec possède ainsi une note distinctive dont il faut tenir compte. Cependant, la comparaison avec d'autres pays peut apporter un éclairage intéressant.

En Suède, une formule de cercles d'étude, regroupant de 5 à 15 personnes, représente l'oeuvre d'éducation populaire qui peut être considérée comme la plus efficace pour l'éducation populaire des adultes. « La raison fondamentale de cet extraordinaire succès social est l'éducation populaire. Le Suédois est un citoyen éduqué, capable de discuter et de comprendre tous les grands problèmes qui confrontent nos sociétés modernes. Cette

17. Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, *Rapport d'une mission d'étude sur les mouvements coopératifs de Finlande*, mai 1977, 104 p.

18. Ministère des Institutions financières et Coopératives, *Rapport de la mission d'étude sur les coopératives de consommation en France, Suède, Suisse*, mars 1975, 139 p.

éducation, il l'a reçue des coopératives de consommation qui ont mis l'accent sur la formation de leurs membres depuis 75 ans et continuent

de le faire avec des moyens modernes et une pédagogie très raffinée poursuivant ainsi son oeuvre de formation permanente¹⁹ ».

19. *Ibid.*, p. 131.

Annexe III

Quelques données évolutives du mouvement coopératif au Québec

Années	Les caisses d'épargne et de crédit ¹			Les coopératives ²			
	Nombre de caisses	Nombre de sociétaires	Actif (\$000)	Nombre de coopératives	Nombre de membres	Chiffre d'affaires (\$000)	Actif (\$000)
1971	1 644	3 063 610	2 854 803	609	195 259	426 107	190 173
1972	1 639	3 246 386	3 437 848	630	208 341	502 840	223 959
1973	1 619	3 464 139	4 143 263	659	235 855	576 331	256 102
1974	1 602	3 711 616	4 852 245	631	230 410	740 077	303 393
1975	1 579	3 924 925	5 745 824	648	237 653	975 727	353 626
1976	1 570	4 127 516	6 929 381	685	299 074	1 061 855	355 179
1977	1 558	4 575 867	9 174 773	689	315 685	1 138 071	398 495
1978	1 564	4 670 039	10 559 067	683	358 237	1 984 712	596 264

Sources 1 Les données des caisses d'épargne et de crédit sont tirées de *Statistiques financières des caisses d'épargne et de crédit au Québec*, 1970 à 1977, et celles de 1978 des statistiques trimestrielles, 30 Septembre 1978, BSQ.

2 *Les statistiques financières des coopératives du Québec*, 1970 à 1977, BSQ, (à l'exception de l'année 1978, les fédérations ne sont pas incluses et les données de 1978 proviennent de l'enquête du profil du mouvement coopératif.

Profil du mouvement coopératif au Québec, réalisé conjointement par l'Office de planification et de développement du Québec, le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le Conseil de la Coopération du Québec, 1979, p. 42

Annexe IV**Données globales sur les coopératives
du Québec par catégorie en 1979**

Catégories	Nombre Coop.*	Nombre de membres
Agricole	151	45 440
Aqueduc et égout	36	1 325
Artisanat	17	805
Boulangerie	2	1 148
Camionneurs	2	189
Consommation (aliments naturels)	21	4 902
Consommation (clubs)	85	13 122
Consommation (autres)	109	131 465
Développement industriel	7	2 046
Économie familiale	12	687
Éditions	3	440
Enseignement et services connexes	7	4 763
Milieu étudiant	33	96 982
Forestières	40	4 349
Funéraires	18	42 382
Garage	6	3 335
Garderie	8	1 575
Habitation	59	4 890
Immeubles et investissements	6	280
Inuit et Amérindiennes	13	2 141
Pêcheurs	9	837
Producteurs de sucre d'érable	5	5 557
Production et de travail	18	2 357
Production et de travail (bleuets)	15	463
Propriétaires de taxi	18	1 129
Secours funéraires	5	6 673
Secours médicaux	4	—
Services divers	9	705
Services récréatifs	22	3 195
Téléphone	1	617
Télévision (antenne communautaire)	5	939
Transport	3	224
Utilité publique	1	71
Vacances	—	—
TOTAL:	750	385 033

* Nombre de coopératives ayant fourni un rapport pour 1979.

Extrait de: Ministère des Institutions financières et Coopératives, **L'activité coopérative au Québec**, Situation au 31 mars 1981, p. 46.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Président

Claude BENJAMIN

Vice-président

Lucien ROSSAERT

Secrétaire général et directeur
des services aux étudiants à la
Commission scolaire de Richelieu
Valley
Mont-Saint-Hilaire

Membres

Jules BÉLANGER

Professeur de français au
collège de Gaspé
Gaspé

Raymond BERNIER

Gérant des ventes et responsable
de la mise en marché du Groupe
Samson
Beauport

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ

Présidente de l'Association
féminine d'éducation et d'action
sociale
Rimouski

Robert BURNS

Professeur de philosophie au
collège John Abbott
Montréal

Max CHANCY

Professeur de philosophie au
collège Édouard-Montpetit
Longueuil

Hélène CHÉNIER

Directrice de l'école
Émile-Nelligan à la CECM
Montréal

Michel CHOKRON

Professeur à L'École des
hautes études commerciales
Montréal

Claude DUCHARME

Directeur des Travailleurs-Unis
de l'automobile
Montréal

Joan FITZPATRICK

Conseillère pour les milieux
défavorisés à la Commission des
écoles protestantes du
Grand Montréal
Montréal

Henri GERVAIS

Technicien en laboratoire de
photographie à Radio-Canada
Brossard

Peter KRAUSE

Directeur du personnel de la
Commission scolaire Lakeshore
Pointe-Claire

Fernande LANDRY

Professeur à l'école
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur
Saint-Paul-de-Joliette

Alain LARAMÉE

Chargé de cours en
communications à
l'Université du Québec
à Montréal et à
l'Université de Montréal
Montréal

Rosaire MORIN

Directeur du Conseil
d'expansion économique
Montréal

Jocelyne POIRIER-BOILEAU

Présidente d'un comité
de parents à la
Commission scolaire régionale
de Chambly
Longueuil

Ann ROBINSON

Professeur de droit civil
à l'Université Laval
Île d'Orléans

Claude ROCHON

Secrétaire général de la
Commission scolaire régionale
Carignan
Tracy

Jeannine SAVOIE

Professeur au Département de
français à l'Université du
Québec à Trois-Rivières
Trois-Rivières

Marcel TRAHAN

Juge au Tribunal de la
Jeunesse, district de Montréal
Montréal

Monique VÉZINA-PARENT

Présidente de la Fédération
des caisses populaires
Desjardins du
Bas-Saint-Laurent
Rimouski

Membres d'office

Patricia CROSSLEY

Présidente du
Comité protestant

Lucien BEAUCHAMP

Président du Comité catholique

Membres adjoints

Jacques GIRARD

Sous-ministre de l'Éducation

Richard BROUSSEAU

Sous-ministre associé

Ernest R. SPILLER

Sous-ministre associé

Secrétaire conjoint

Raymond PARÉ

